

Émetteur	Date d'origine	Page
UNITE DIGE/ACH	03/01/2024	1/15

CENTRES INDUSTRIELS DE L'ANDRA DANS L'AUBE

SUIVI HYDROGEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

PROCEDURE FORMALISEE

**REGLEMENT PARTICULIER
DE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION**

PHASE CANDIDATURES

^(*) Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué que suivant la mention indiquée ci-dessus en diffusion

Communicable : document pouvant être diffusé à tout public

Limitée : document pouvant être diffusé à tout le personnel Andra ainsi qu'au public averti

Andra : document pouvant être diffusé au seul personnel Andra

Confidentielle : document dont la diffusion est interdite à d'autres destinataires que ceux indiqués sur le document

Ind.	Date	Nom/visa du rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/visa approbateur
A	03/01/2024	A.MOOTHEN 	V.SCHNEIDER 	F.JOUANNET 

Ind.	Date	Modifications
A	03/01/2024	Document initial

En cas de diffusion **confidentielle**, renseigner **obligatoirement TOUS** les destinataires (internes et externes) en complétant la liste ci-dessous (hors signataires)

Société/ organisme/Unité		Prénom/Nom		Société/ organisme/Unité		Prénom/Nom	

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CONDITIONS DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION	6
1. PRESENTATION DU CONTRAT	7
1.1 Objet du contrat	7
1.2 Allotissement du contrat	7
2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES	7
3. CANDIDATURES	7
3.1 Présentation des candidatures	7
3.2 Vérification des conditions de participation	9
3.3 Récapitulatif des pièces à fournir	10
3.4 Langue autorisée	10
3.5 Sélection et limitation des candidatures	10
4. OFFRES	11
4.1 Invitation à soumissionner	11
4.2 Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)	11
4.3 Négociation	11
4.4 Questionnaire conformité	11
5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	12
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	12
PARTIE 2 : MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE	13
7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	14
7.1 Forme du dépôt	14
7.2 Remise d'une copie de sauvegarde	14
8. AIDE A LA DEMATERIALISATION	15

ANNEXES

ANNEXE 1.	CADRE DE REPONSE
ANNEXE 2.	FICHE D'IDENTITE FOURNISSEUR (Andra 147)
ANNEXE 3.	DISPOSITIF DUME
ANNEXE 4.	MOYENS DE PREUVE A TRANSMETTRE PAR LES CANDIDATS
ANNEXE 5.	DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE (Andra 425)
ANNEXE 6.	RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS

"Andra"

Parc de la Croix Blanche

1/7, rue Jean-Monnet

92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

CONTACT :

Correspondant Andy MOOTHEN (andy.moothen@andra.fr)

Copie (Cc) : andrasgda@andra.fr

DEMARCHE POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION :

Se reporter au point 8. Aide à la dématérialisation.

SERVICE TECHNIQUE LIE A L'UTILISATION DE LA PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION « PLACE » :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Le dépôt de leur candidature par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée sur la plate-forme PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Au plus tard le
15/03/2024**

**Avant 18 heures
(heure de Paris)**

TOUT RETARD ENTRAINE LE REJET DE LA CANDIDATURE.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES INITIALES :

Elles seront précisées dans l'invitation à soumissionner qui ne sera transmise qu'aux seuls opérateurs économiques admis à présenter une offre initiale.

PREAMBULE

Les candidatures et offres que les opérateurs économiques déposeront dans le cadre de la procédure avec négociation objet du présent document le seront entièrement sous format électronique.

En optant pour la dématérialisation, l'Andra utilise une signature électronique avec certificat pour ses contrats.

Il vous sera demandé par conséquent de signer ses contrats par signature électronique certifiée.

Aussi, le présent document a deux objets :

1. Présenter les conditions de la procédure avec négociation (Partie I)
2. Présenter les modalités pratiques de dépôt des candidatures et des offres sous format électronique (Partie II)

PARTIE 1 :

CONDITIONS DE LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION



1. PRESENTATION DU CONTRAT

1.1 Objet du contrat

Le contrat à conclure a pour objet les suivis hydrogéologiques et hydrologiques des **Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CI2A)**, dans le département de l'Aube qui comprend les deux centres de stockage :

- Le **Centre de Stockage de l'Aube (CSA)**, pour les déchets de faible et moyenne activité à vie courte, sur les communes de SOULAINES D'HUYS, LA VILLE AUX BOIS et EPOTHEMONT (10200)
 - o Le CSA dont l'exploitation a débuté en janvier 1992 est une installation nucléaire de base (INB N°149), à laquelle est rattaché le Terminal Ferroviaire (TFB) de BRIENNE LE CHATEAU (10500). Du fait de sa faible utilisation, le TFB est une installation en « sommeil » sur laquelle les interventions sont essentiellement liées à la surveillance. La majorité des installations et équipements se trouve au CSA.
- Le **Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage (Cires)**, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de la filière PNE (Producteurs Non Electronucléaire), situé sur la commune de MORVILLIERS (10500). Ce centre accueille également en entreposage les déchets de faible activité à vie longue qui ne disposent pas encore d'une filière de stockage.
 - o Le CIREs dont l'exploitation a débuté en août 2003, relève du statut des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation ; à ce titre, son fonctionnement est régi au travers de prescriptions réglementaires, objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

Référence CPV : 90711500, 90714500

1.2 Allotissement du contrat

1.2.1 La prestation est décomposée en 2 lots, à savoir :

- **Lot 1** : surveillance des eaux souterraines,
- **Lot 2** : surveillance hydrologique des Noues d'Amance.

1.2.2 Modalités de soumission et d'attribution des lots

Les opérateurs économiques sont autorisés à présenter une offre par lot.

Le nombre maximal de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique est de 2 lots.

2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-20 du code de la commande publique, les opérateurs économiques ont la possibilité de faire des propositions en groupement avec un ou plusieurs autres opérateurs.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du contrat est soit **le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire**.

Pour chacun des lots attribués à l'issue de la procédure objet du présent document, il est interdit à un même opérateur économique de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

1. en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
2. en qualité de membres de plusieurs groupements.

3. CANDIDATURES

3.1 Présentation des candidatures

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature soit en utilisant le DUME (cf. art.3.1.1), soit en utilisant le dispositif standard (cf. art. 3.1.2).

3.1.1 Utilisation du DUME « Document Unique de Marché Européen » acheteur (recommandé)

Conformément aux articles R.2143-4 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME, en utilisant le formulaire en ligne mis à disposition par l'Andra sur la plate-forme PLACE, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

Les opérateurs économiques devront alors compléter le formulaire DUME avec les renseignements demandés en suivant le processus détaillé en annexe 3 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE).

Dans l'hypothèse d'une candidature incluant des sous-traitants ou sous forme de groupement d'entreprises, chaque sous-traitant et/ou membre doit remplir et fournir un formulaire DUME selon le dispositif décrit en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE - Candidature avec des sous-traitants / en groupement).

3.1.2 Dispositif « standard »

Si les opérateurs économiques souhaitent utiliser le dispositif standard, ils doivent produire à l'appui de leur candidature :

- (1) le formulaire DC1 valant lettre de candidature ;
- (2) le formulaire DC2 aux fins de vérification des conditions de participation comprenant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles décrites aux points a), b) et c) ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'un groupement d'entreprises, ses membres doivent remplir un exemplaire chacun du DC2, étant entendu que conformément à l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

Le DC2 doit être complété et fourni pour chacun des lots.

Ces formulaires peuvent être obtenus sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

A. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Ces informations doivent être renseignées dans le formulaire DC2, à la rubrique E1 « renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel ».

B. Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

La santé financière ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisée avec l'Andra seront examinées.

Étant donné la durée de l'engagement, l'Andra se réserve le droit d'exclure des candidats dont la pérennité n'est pas assurée.

C. Capacités techniques et professionnelles :

Les candidats admis à concourir devront présenter des compétences de moins de 5 ans dans des marchés de surveillance de l'environnement, prélèvements d'eau souterraine et suivi piézométrique (Lot 1) ou suivi hydrologique et jaugeages (Lot 2), en privilégiant, le cas échéant, celles sur des sites en milieu nucléaire ou des sites soumis à la directive dite Seveso (clients, niveau de responsabilité dans l'affaire, montants et durées des marchés, nom et coordonnées du contact client).

Si le nombre de candidatures remises et recevables est supérieur au nombre de candidats retenus, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références professionnelles des candidats.

REFERENCES TECHNIQUES

Le candidat présente les dernières références principalement sur des **sites industriels** avec de forts enjeux sécurité **type SEVESO, installation nucléaire ou ICPE** (ou des prestations similaires ou comparables) les plus récentes dans les domaines suivants :

- o **Lot n°1**
 - a. Prélèvements d'eaux souterraines
 - b. Suivi piézométrique
 - c. Maintenance des matériels et des réseaux de piézomètres/drains
 - d. Certification Cofrac ou conformité à la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour les prélèvements, respect de la norme ISO 9001
- o **Lot n°2**
 - a. Jaugeages en milieu naturel
 - b. Etablissement et actualisation de courbes de tarage
 - c. Suivi hydrologique d'une station hydrométrique
 - d. Maintenance des équipements et de la station

Les références feront apparaître les noms des clients, niveau de responsabilité dans l'affaire, montants et durées des marchés, nom et coordonnées du contact client (l'Andra est susceptible d'appeler les clients référencés). Les éléments relatifs aux certifications de l'entreprise et à l'assurance de la qualité sont particulièrement appréciés.

Les références seront appréciées sur leur qualité et leur pertinence et non sur leur nombre. Le candidat présentera au total une liste maximale de 3 références datant des 10 dernières années sur l'ensemble des sujets cités ci-dessus (3 maximum par sujet).

II DESCRIPTION DES TITRES D'ETUDES ET PROFESSIONNELS

L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.

Certifications de l'entreprise, en particulier relatives aux prélèvements et mesures (Cofrac, NF EN ISO/CEI 17025, Cofrac, ...), et à la qualité (ISO9001, ISO18001, ...)

III DESCRIPTION DES MOYENS HUMAINS

Le candidat présente les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Il démontre ainsi sa capacité à piloter des marchés complexes en interface avec plusieurs entreprises en tenant compte notamment des composants tels que les études d'exécution, le planning, l'enveloppe budgétaire, les moyens humains, les moyens techniques, la gestion des litiges etc.

IV DESCRIPTION DES MOYENS MATERIELS

Le candidat fournit une description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées afin de s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

3.2 Vérification des conditions de participation

3.2.1 Documents justificatifs et autres moyens de preuve

Les opérateurs économiques peuvent fournir les pièces justificatives de leurs conditions de participation listées ci-après à l'article 3.2.2, dans leur dossier de candidature.

Si ces pièces n'ont pas été remises lors du dépôt de leur candidature, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront produire, dans le délai fixé par l'Andra, les documents justificatifs aux fins de contrôle de la véracité des informations transmises.

S'agissant des exclusions de plein droit mentionnées aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront fournir les moyens de preuve listés en annexe 3 du présent document.

Si l'opérateur économique se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les pièces justificatives requises par l'Andra, sa candidature sera déclarée irrecevable et l'opérateur économique concerné sera éliminé conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique. Dans ce cas, l'opérateur économique dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires si ces documents n'ont pas été préalablement fournis par l'opérateur concerné.

Si un opérateur économique sollicité est concerné par l'une des hypothèses évoquées aux articles L.2141-7 et suivants du code de la commande publique (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) et en a informé l'Andra lors du dépôt de sa candidature, il devra alors établir par tout moyen que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure objet du présent document n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

3.2.2 Liste des documents justificatifs à fournir permettant de justifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles

S'agissant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles, les opérateurs sollicités devront, fournir les pièces justificatives listés à l'article 3.3 qui suit.

3.3 Récapitulatif des pièces à fournir

Récapitulatif des pièces à fournir par lot	
Présentation candidature	- Formulaires DC1 + DC2 complétés ou DUME complété
En cas de groupement	- Habilitation signée justifiant la capacité du mandataire à représenter les autres membres du groupement
En cas de sous-traitance	- Formulaire de déclaration de sous-traitance (Andra 425) à compléter (cf. annexe 5)
Aptitude à exercer l'activité professionnelle	- Justificatif d'inscription sur un registre professionnel (RCS, RM...)
Capacité économique et financière	- Bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de l'entreprise (<i>en cas de groupement d'entreprises : bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de toutes les entreprises membres du groupement</i>) - Attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité civile professionnelle (<i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement d'entreprises</i>)
Capacités techniques et professionnelles	- Cadre de réponse (cf. annexe 1) avec les critères objectifs suivants : CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES
Fiche d'identité fournisseur	- Fiche d'identité fournisseur (cf annexe 2) complétée (<i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement</i>)

3.4 Langue autorisée

L'ensemble des documents remis à l'appui de la candidature ou de l'offre des opérateurs économiques devra être rédigé en langue française. Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques produisent un document en langue étrangère, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française.

Pour les documents remis à l'appui de l'offre, l'Andra se réserve la possibilité de demander une traduction certifiée dans le cas évoqué à l'article R.2151-12 du code de la commande publique.

3.5 Sélection et limitation des candidatures

L'analyse des candidatures sera effectuée sur la base sur la base des éléments précisés au §3.1.2 ci-avant de :

- la **capacité économique et financière**. La stabilité financière du candidat ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisée avec l'Andra seront examinées
- la **capacité technique et professionnelle**.

Limitation du nombre de candidats par lot

Si le nombre de candidatures remises et recevables est supérieur au nombre de candidats retenus, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement basé sur la notation donnée ci-après :

- **Critère 1 – notation sur 36 points**

- o Adéquation des références proposées avec l'objet du marché, jugée au regard des éléments fournis au titre des « **Références Technique** » de prestations dans le domaine objet du marché ou de prestations similaires ou comparables.
- **Critère 2 – notation sur 64 points**
 - o Adéquation des capacités techniques et professionnelles (*Description des titres d'études et professionnels, description des moyens humains, description des moyens matériels*) du candidat en lien avec les prestations décrites à l'article 3.1.2 du présent document.

En cas de groupement l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

Les opérateurs économiques peuvent avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants, fournisseurs, etc).

Limites concernant le nombre de candidats par lot invités à participer :

- **Nombre minimal envisagé par lot : 3**
- **Nombre maximal par lot : 5**

4. OFFRES

4.1 Invitation à soumissionner

A l'issue de l'étape de sélection des candidatures, l'Andra transmet, conformément aux articles R.2144-8 et R.2144-9 du code de la commande publique, une lettre d'invitation à soumissionner aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue.

4.2 Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)

Les offres (quelle que soit l'étape à laquelle elles seront analysées) sont analysées et comparées au regard des critères d'appréciation ci-après :

Pour le LOT 1 :

- **Prix** : 50 % de la note finale,
- **Valeur technique** : 50 % de la note finale décomposée comme suit :
 - Organisation et suivi de la prestation (12%)
 - Cadre technique et méthodes (10%)
 - Suivi piézométrique (10%)
 - Prélèvements (12%)
 - Gestion des matériels et des réseaux de mesure (6%)

Pour le LOT 2 :

- **Prix** : 50 % de la note finale,
- **Valeur technique** : 50 % de la note finale décomposée comme suit :
 - Organisation et suivi de la prestation (15%)
 - Cadre technique et méthodes (15%)
 - Suivi hydrologique (20%)

4.3 Négociation

L'Andra se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des seules offres initiales sans négociation.

4.4 Questionnaire conformité

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II », un questionnaire de « Due Diligence » sera transmis aux soumissionnaires en phase « offres ».

Seul l'attributaire pressenti du contrat devra compléter ce questionnaire et le transmettre via la plateforme E-attestations, préalablement à la signature du contrat.

5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la procédure avec négociation, les données à caractère personnel suivantes sont susceptibles d'être traitées : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des opérateurs économiques (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique). Il est précisé que l'Andra utilisera ces données uniquement pour les besoins de la présente procédure avec négociation.

Ces données ne seront accessibles qu'aux personnes qui ont strictement besoin d'en connaître, à savoir les personnes chargées de suivre la procédure Achats de l'Andra.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la procédure avec négociation peuvent à tout moment via la procédure prévue ci-après :

- (1) exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
- (2) le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait.
- (3) introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

Les droits susvisés pourront être mis en œuvre via la procédure suivante :

- envoi d'un mail à l'adresse dpd@andra.fr en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur ; ou
- envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :
Délégué à la protection des données
Andra
1-7 rue Jean Monnet
92290 Châtenay-Malabry

Les données à caractère personnel étant collectées directement auprès de chaque opérateur économique concerné, ces derniers seront tenus, notamment lorsqu'ils transmettent des données à caractère personnel concernant des personnes qui n'ont pas accès au présent document, d'informer les personnes concernées des présentes conditions et d'obtenir les autorisations nécessaires permettant le respect des obligations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

« Les candidats ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure via le profil acheteur de l'Andra (www.marches-publics.gouv.fr dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question »).

L'Andra apportera une réponse, via son profil acheteur, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres pour autant que la demande ait été faite en temps utile. »

PARTIE 2 :

MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE



7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Forme du dépôt

Le dépôt de leur candidature et de leurs éventuelles offres par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée

dans l'espace dédié à la présente procédure avec négociation sur la plate-forme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence ENVRPFACCH240005.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du code de la commande publique relative à la copie de sauvegarde (cf. Article 7.2 ci-dessous), les candidatures et éventuelles offres des opérateurs économiques sont transmises en une seule fois.

Si plusieurs candidatures et éventuelles offres sont successivement transmises par un même opérateur économique, seule est ouverte la dernière candidature ou offre reçue par l'Andra dans le délai fixé pour leur remise.

Voir l'annexe 5 « Recommandations pour le dépôt des candidatures et des offres sous forme dématérialisée ».

7.2 Remise d'une copie de sauvegarde

Pour tout dépôt d'une candidature ou d'une offre sous forme dématérialisée, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par l'[arrêté du 22 mars 2019](#) fixant les modalités de mise à dispositions des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou bien sur support papier.

Le cas échéant, cette copie pourra soit être déposée sous pli, contre récépissé, à l'accueil du site du Centre de stockage de l'Aube (du lundi au vendredi, de 08h30 à 19h00), soit être transmise par voie postale, par pli recommandé avec accusé de réception à :

Centres industriels de l'Andra
dans l'Aube
B.P. n° 7
10200 Soulaines Dhuys
A l'attention d' Andy MOOTHEN

La copie de sauvegarde qui aurait été déposée à l'adresse indiquée ci-dessus sans que les opérateurs économiques ne puissent fournir l'accusé de réception du pli postal attestant que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais limites indiqués ne pourra pas être prise en compte.

Cette copie est transmise sous pli fermé et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
- Intitulé de la procédure avec négociation,
- Mention du fait qu'il s'agit de la candidature ou d'une offre (préciser l'étape à laquelle intervient cette offre),
- Nom ou dénomination de l'opérateur économique,
- Adresse de l'opérateur économique.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans la candidature ou dans l'offre transmises par voie électronique ; ou
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des candidatures ou des offres.

8. AIDE A LA DEMATERIALISATION

La plate-forme PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) propose une aide aux opérateurs économiques sous la forme suivante :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Dans la rubrique « Aide » :

- des guides d'utilisation,
- une foire aux questions,
- des guides d'autoformation,
- des outils informatiques en téléchargement.

Dans la rubrique « Se préparer à répondre » :

- la possibilité pour les opérateurs économiques de tester leurs postes informatiques,
- l'accès à des consultations de test.

Attention aux filtres anti-spam :

Les courriels envoyés par la plate-forme PLACE le sont depuis l'adresse électronique : « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ».

Il appartient donc aux opérateurs économiques d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de leur serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plate-forme PLACE ne soient pas filtrés.